

Instruction de détail relative aux fonctions
de Médecin Radiologiste Expert d'Armée
(Complément à la note du GQG n° 3421/DA du 29 septembre 1917)

Paragraphe I

Service en relation avec la direction du Service de Santé de L'armée

Le Médecin radiologiste expert d'armée reçoit communication de tous les documents et renseignements concernant le personnel et le matériel radiologique.

Il tient un registre pour sa correspondance officielle.

Il réunit toutes les circulaires et instructions ayant trait à sa spécialité et s'assure qu'elles sont communiquées à tous les postes de l'armée.

Il établit, pour chacun de ces postes, un dossier spécial contenant: les inventaires du matériel, le plan coté (à l'échelle uniforme de 0,02 cm par mètre) de l'installation avec sa description sommaire (particulièrement: rapports avec les salles d'opérations), les indications utiles relatives aux sources d'énergie électrique, la copie des rapports mensuels, celle des demandes de matériels, celle de tous les ordres, notes, messages, transmis aux postes, en un mot tous les documents ayant trait à la constitution et au fonctionnement des différents services de radiologie.

Il communique à chacun d'eux le modèle exact du rapport mensuel à établir en double expédition dont une seule sera transmise au Sous Secréariat du Service de Santé, conformément à la dépêche ministérielle 10737 du 22 novembre 1914 pour les équipages radiologiques, à la dépêche 30772Ci/7 du 21 août 1915 pour les ambulances chirurgicales automobiles et à la dépêche 8371 3/7 du 14 juin 1916 pour les groupes complémentaires de chirurgie, (modèle ci-joint); il examine et annoté, s'il y a lieu, ces rapports lorsqu'ils lui parviennent, faisant compléter ceux qui ne contiennent pas les renseignements utiles ou modifier ceux qui ne sont pas conformes au modèle.

Il établit lui-même, en fin de mois, un rapport (d'après l'exemplaire ci-joint) donnant un état des postes présent à l'armée, (sans indication d'emplacement) et des mutations de personnel ou d'unité durant le mois écoulé, résumant le fonctionnement de ces postes, insistant sur leurs besoins spéciaux vérifiés, en personnel et en matériel, et signalant enfin les observations qui peuvent avoir un intérêt général. Il désigne le personnel technique non utilisé dont il peut avoir connaissance.

Il communique au Directeur du Service de Santé des appréciations concernant la valeur technique du personnel et fait toutes les propositions utiles pour l'emploi judicieux de ce personnel et pour la distribution des équipes de renfort.

Il vérifie le bien fondé des demandes de matériel en s'aidant des dossiers, au besoin de constatations faites sur place et vise ces demandes en donnant son avis avant qu'elles ne soient soumises à l'approbation du Directeur du Service de Santé

Il surveille le dépôt du matériel radiologique constitué pour les besoins d'urgence et entrepose dans la formation la plus voisine de la Direction (autant que possible dans celle où réside le radiologiste expert). Il veille à ce que ce dépôt soit toujours au complet et en bon état d'entretien. Il examine et vise les demandes de matériel d'extrême urgence et décide si elles sont réellement fondées.

Il établit, après un examen sur place, les plans d'aménagement des nouveaux postes radiologiques créés dans l'armée, en tenant compte du type uniforme adopté et des principes essentiels ayant trait à la superficie minimum des salles d'examen (4m*5m), au compartimentage indispensable dans les formations fixes (vestibule d'adaptation, salle d'examen, cabinet de travail du radiologiste, laboratoire de développement) à l'emplacement dans le voisinage immédiat des salles d'opérations. Il soumet ces plans à l'approbation du Directeur du Service de Santé, auquel il fait, en outre, les propositions convenables pour l'amélioration des services défectueux déjà construits.

Paragraphe II

Service de Surveillance technique des postes radiologiques

Tous les poste radiologiques de l'Armée sont visités régulièrement une fois par mois, en principe, davantage s'il est nécessaire pendant les périodes de préparation d'offensive.

Tous les radiologistes, particulièrement les nouveaux arrivants dans l'armée sont examinés au point de vue technique, au point de vue des méthodes d'examen des blessés, des procédés de localisation et de recherche de projectiles. Des épreuves de repérages sont exécutées.

Les méthodes les plus sûres et les plus inoffensives au point de vue de l'action des rayons X, celles qui conduisent à la plus grande économie de temps et de personnel sont recommandée en vue des phases de grande activité.

L'organisation et la préparation doivent être conduites en vue d'assurer à tous les blessés, quelles que soient les circonstances, les soins complets auxquels ils ont droit.

Le radiologiste expert d'Armée vérifie dans chaque poste la bonne tenue des inventaires, des registres d'inscription des blessés, des archives, etc... Il se rend compte si les circulaires et instructions sont connues et appliquées. Il signale à tous les intéressés l'existence du dépôt de matériel de radiologie pour les besoins d'urgence, en indique la composition et fait connaître le mode de réapprovisionnement adopté.

Les Moyens de protection des radiologistes et de leurs aides sont l'objet d'une attention toute spéciale.

L'aptitude technique des manipulateurs est également appréciée et notée.

Des conseils convenables sont donnés au cours de ces visites, qui doivent toujours s'accompagner d'une épreuve de fonctionnement permettant de juger si l'appareillage est en parfait état.

Les radiologistes et les manipulateurs jugés insuffisants sont proposés en vue de l'élimination définitive (sur le rapport mensuel) ou de l'exécution d'un stage d'instruction complémentaire d'une durée suffisante, (un mois environ) à effectuer soit auprès du radiologiste expert d'armée, soit dans une formation chirurgicale active, auprès d'un bon radiologiste désigné par lui (proposition faite au directeur).

Les périodes de calme seront d'ailleurs mise très utilement à profit pour le perfectionnement incessant du personnel, les radiologistes des formations peu actives pouvant être désignés pour passer à tout de rôle dans les formations les plus importantes, afin qu'ils ne perdent pas leur entraînement.

Le stage d'instruction pratique exécuté aux Armées par les radiologistes de nouvelle formation est organisé et surveillé par le radiologiste expert, qui leur délivre, lorsqu'il le juge convenable, un certificat d'aptitude à diriger un poste radiologique

Les avarie survenues aux appareillages radiologiques sont examinés dans les plus brefs délais. La réparation, lorsqu'elle est possible, est exécuté par les moyens mis à la disposition du radiologiste expert (Manipulateur électricien, caisse d'outillage spéciale) Si l'avarie est reconnue grave, il est rendu compte que la réparation ne peut pas être faite que par les ateliers généraux du Service de Santé ou par un parc automobile.

Modèle de Rapport
Numéro de l'armée
Service de Santé
Secteur Postal N°
N° d'enregistrement

Date

(exécution de la circulaire N° du...

RAPPORT

Sur le fonctionnement des services de radiologie pendant le mois de

Le Médecin (Grade) (Nom) Radiologiste expert de la ..; Armée
à Monsieur le Sous Secrétaire d'Etat du Service de Santé Militaire

Chapitre I

A Personnel

1° - Affectation et mutations concernant les différents postes (Rappeler les décisions avec les numéros d'enregistrement et la date)

2° - Lacunes dans le personnel.

3° - Personnel utilisé dans les Service radiologique dont la titularisation pourrait être demandée (indiquer le Service, Armée ou auxiliaire, la classe de recrutement, la Section d'infirmiers, l'unité d'affectation actuelle)

4° - Personnel Technique non affecté à un service radiologique.

B- Matériel

1° - Matériel demandé par les formations radiologiques et ni encore parvenu après un délai d'un mois. (Rappeler le N° et la date de départ des demandes leur teneur si l'envoi est urgent).

2° Unités ou parties d'unités en réparation (indiquize lz lieu ou se fait la répartition, sa nature et le délai écoulé).

Chapitre II

A- FORMATIONS Visitées pendant le mois par le médecin Radiologiste Expert d'Armée et Observation concernant ces Formations (Personnel, matériel ou locaux techniques).

B- RADIOLOGISTES ou manipulateurs désignés pour un stage de perfectionnement.

C - DÉPANNAGE ou réparations sur place

D - RADIOLOGISTE ou manipulateurs dont l'élimination est demandée (Rapport explicatif spécial annexé)

E - OBSERVATIONS concernant le Dépôt de matériel radiologique pour les besoins d'urgence (Objet délivrés pendant le mois, demandes de réapprovisionnement du dépôts non satisfaites

F - OBSERVATIONS diverse pouvant offrir un intérêt général.

Note : Joindre au présent rapport deux tableau établis conformément aux modèles annexés

Tableau I Situation des Formations Radiologique dans l'armée au derneir jour du mois.

Tableau II Fonctionnement des Formations Radiologiques (Résultats Numérqique).

Tableau I
 Situation des formations Radiologiques de la ... Armée
 Pour le dernier jour du Mois de

	Médecins	Manipulateurs	Unité de rattachement
Equipage Rad N°			
d° -N°			
d° -N°			
Poste Fixe N°			
d° -N°			
d° -N°			
Amb. Ch Aut. N°			
d° -N°			
d° -N°			
Gr . Compl Chir			
d° -N°			
d° -N°			

Tableau II
fonctionnement des formations radiologique
de la ...Armée , pendant le mois de

Désigbation des Formations radiologique	N°	Déplacement pour les E.R.	Nombre de Blessés ou de malades Examninés	Extraction de projectiles localisés	
				Succès	Insuccès
A) Equipage Radiologique					
B) Poste Fixes					
C) Ambulance Chirurgicales					
D) Groupes Complémentaires					
Totaux					

N° de l'armée
Désignation de la formation radiologique
Désignation de la formation sanitaire de rattachement
secteur postal
N° d'enregistrement

Date

Rapport sur le fonctionnement
du Service Radiologique à (Désignation de la Formation Radiologique)
pendant le mois de ...

Le Médecin (grade) (Nom) chargé du service radiologique
A Monsieur le Sous Secrétaire d'Etat du service de Santé Militaire
a Paris

- 1° - Personnel: Médecin radiologistes
Manipulateur
Conducteur
(Signaler les mutations)
- 2 ° Appareillage : (Conditions de fonctionnement)
- 3 ° Voiture (fonctionnement)
- 4° Nombre total de blessés ou de malades examinés
- 5° Nombre d'examens radioscopiques
- 6 ° Nombre de radiographie
- 7° Nombre de localisations
- 8° Nombres d'extraction de projectiles localisés avec succès et avec insuccès.
- 9 °° Nombre de déplacements effectués (pour les équipages radiologiques
- 10 ° Désidérata et observation générales
(signaler en particulier, les demandes de matériel non satisfaites après un
délai d'un mois)